

CONSEIL TRIPARTITE DE COOPERATION ECONOMIQUE
COMMISSION TRIPARTITE DES CONTACTS INDUSTRIELS

REUNION DE LA SOUS-COMMISSION DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION
TENUE A LA HAYE LES 7 ET 8 OCTOBRE 1946.

OBJET : Ententes industrielles.-

La réunion tenue au Kurhaus, à Schéveningue, est présidée par Monsieur VERHOEVEN, Directeur du Rijksbureau voor Keramische Producten, Président de la Délégation néerlandaise.

Le Secrétariat est assumé par Monsieur J.CLEMENT et Mlle S.v.d. BERG.

ETAIENT PRESENTS:

Pour la FRANCE:

M. PEAUCELLE	Président de la Délégation française
M. MAYER	Inspecteur général des Mines
Mademoiselle FERAUD	pour l'Industrie du Carrelage
MM. DESMARQUEST	pour l'Industrie Céramique
GILARDONI	pour l'Industrie de la Terre Cuite
GRILLET	pour l'Industrie Céramique
HUPNER	pour l'Industrie des Ciments
MUSSAT	pour l'Industrie du Plâtre
SCHLUMBERGER	pour l'Industrie des Fibro-ciments

Pour le GRAND-DUCHE DU LUXEMBOURG:

MM. HAYOT	Président de la Délégation luxembourgeoise
BRUCK	Pour les Matériaux de Construction
MATHY	pour l'Industrie des Carrières
TBSCH	pour l'Industrie des Ciments

Pour la BELGIQUE:

MM. BIERNAUX	Président de la Délégation belge
CAVROT	pour l'Industrie du Verre
CHAPEAUX	pour l'Industrie des Carrières
CHARLES de la BROUSSE	pour l'Industrie Céramique
de LAME	pour l'Industrie des Chaux Grasses, Calcaires et Dérivés
PLUMIER	pour l'Industrie de la Construction

se sont excusés:

MM. BOULVIN Industries des Ciments et des
Chaux Hydrauliques
du BOIS d'ENGHIEN Industrie de la Terre Cuite

Pour les PAYS-BAS:

MM. VERHOEVEN Président de la Délégation néerlandaise
DOLK pour l'Industrie des Ciments
ROMBOUTS Secrétaire de la Délégation
hollandaise
VAN DER WAL pour l'Industrie de la Construction
WERNINK pour les Matériaux de Construction

pour le Secrétariat du Conseil Tripartite de Coopération
Economique:

M. POVEL Secrétaire de la Délégation néerlandaise

Le Président de la Sous-Commission ouvre la séance à 10 h.15 et souhaite la bienvenue aux délégations étrangères. Après avoir rappelé que nos quatre pays ont à faire face, dans le domaine de la reconstruction, aux mêmes problèmes et doivent donc continuer à s'entraider dans toute la mesure de leurs moyens, M. VERHOEVEN souligne que l'objet de la présente réunion est de poursuivre les travaux entamés à Luxembourg, à savoir, la documentation réciproque des différentes délégations ici présentes, quant aux législations en vigueur dans leurs pays respectifs en matière d'ententes industrielles.

Il donne ensuite la parole à M. ROMBOUTS qui donne lecture de commentaires au sujet des lois sur les cartels, en vigueur aux Pays-Bas, ainsi qu'au sujet de l'organisation professionnelle autonome.

Le texte de ces commentaires a été distribué aux délégués et M. BIERNAUX, président de la délégation belge a bien voulu accepter la charge de faire traduire en langue française les textes légaux néerlandais ainsi commentés.

M. PEAUCELLE, président de la délégation française, donne à son tour lecture d'une note relative au régime légal en vigueur en France sous le rapport des ententes industrielles. Il fait part aussi d'une étude relative aux ententes industrielles dans le secteur français des porcelaines et de la terre cuite. Enfin, il présente à l'assemblée Mr. MAYER, Inspecteur général des Mines, délégué par le ministre, au service des matériaux de construction.

M. BIERNAUX, sollicité par le Président de la Sous-Commission, prend ensuite la parole.

Il explique que la législation belge sur les ententes industrielles a été exposée à la réunion de Luxembourg, à l'occasion de laquelle la délégation belge fit connaître le point de vue de ses industriels également.

Il rappelle avoir exposé les usages faits en Belgique de

l'arrêté royal du 13 janvier 1935 et explique que les tendances actuelles dans son pays s'orientent vers l'étude de nouveaux projets de lois destinées à éviter les abus de puissance économique.

Il ajoute que trois requêtes sont actuellement entre les mains du Ministère belge des affaires économiques, à savoir celle de l'industrie du verre à vitre, celle de la bouteillerie et de la flaconnerie, enfin celle de l'industrie des carreaux de pavement et de revêtement.

Réunion de la Commission des Contacts Industriels à Bruxelles en date du 19 Septembre écoulé.

Ayant assisté, sur délégation de M. PEAUCELLE, à la réunion de la Commission des Contacts Industriels tenue à Bruxelles en date du 19-9-'46, M. BIERNAUX a eu l'occasion de faire à la dite Commission, en même temps que les chefs des sous-commissions d'autres secteurs industriels, rapport verbal sur l'état des travaux de la Sous-Commission des Matériaux de Construction.

A ce sujet M. BIERNAUX déclare avoir:

1^e. souligné l'excellent esprit qui règne au sein de notre sous-commission, ainsi que toute la satisfaction des fonctionnaires et industriels de pouvoir se rencontrer périodiquement;
2^e. insisté cependant aussi sur la déception qui accompagne les travaux de la sous-commission dont les vœux semblent, dans certains cas, ne pas donner des résultats tangibles. En effet, la sous-commission ne reçoit pas toujours notification des résultats pratiques qui devraient résulter normalement de ses travaux et M. BIERNAUX informe la sous-commission ici réunie du fait que la Commission des Contacts Industriels s'est rangée à notre avis et envisage de remédier à cette situation;
3^e. sous l'angle du point repris au paragraphe ci-avant il est à remarquer que surtout nos conclusions relativement au problème de la production allemande de matériaux furent visées par M. BIERNAUX comme exemple typique de travaux restés sans suite.

La Commission des Contacts partagea cette façon de voir et son président expliqua que si les vues de la Commission des Contacts étaient les mêmes que celles de notre sous-commission, elle se rendait, mieux que nous, compte de l'énorme difficulté à faire accepter nos vœux par la Commission Interalliée de Contrôle, à Berlin. Il promit toutefois de faire étudier la question et releva que les "cas concrets" qu'il avait demandés antérieurement étaient des éléments de la période d'avant-guerre de nature à étayer notre thèse, laquelle est aussi celle que la Commission se propose de défendre.

4^e. de l'explication reprise sub 3^e. il résulte que M. BIERNAUX demande avec insistance que tous les délégués d'industries fassent un maximum d'effort pour réunir, relativement à la production allemande d'avant-guerre, des éléments statistiques sérieux basés non pas sur une année de référence anormale (1936 c.e.) mais au contraire sur une année qui corresponde à une activité économique d'avant l'avènement du Nazisme.

M. BIERNAUX souligne que ces chiffres de production seront

précieux pour la défense des intérêts des différentes industries représentées à la sous-commission.

5e. pour terminer M. BIERNAUX informe la sous-commission qu'il donna, à Bruxelles, un bref commentaire sur notre réunion à Luxembourg et qu'aucune observation ne fut faite par la Commission des Contacts Industriels.

Le Président donne ensuite la parole à M. POVEL, du Secrétariat du Conseil de Coopération Economique.

M. POVEL déclare que la Commission des Contacts Industriels a eu connaissance du fait qu'une certaine déception accompagne les travaux de notre sous-commission. Elle a cru utile de rédiger une résolution à l'usage du Conseil Tripartite de Coopération Economique.

M. POVEL donne lecture de cette résolution, laquelle insiste sur le danger de voir les industriels se désintéresser de l'activité de la sous-commission et donc de compromettre ses travaux, si leurs conclusions restent sans suite. En outre, la résolution en question propose des contacts plus directs aux divers échelons, de nature à promouvoir des résultats plus certains.

Le Conseil de Coopération Economique a pris connaissance de cette résolution à l'occasion d'une réunion présidée par M. SUETENS.

A cette occasion le Conseil de Coopération Economique s'est occupé spécialement de la question des ententes industrielles et dans cet ordre d'idées a décidé un remaniement des directives à l'usage de la Commission des Contacts Industriels ainsi que des sous-commissions.

Ce remaniement d'avère indispensable en raison de la Conférence préparatoire du Commerce et de l'Emploi qui se tiendra à Londres le 15 Octobre, sur le plan international. Le Conseil de Coopération Economique prévoit en effet, comme suite à cette Conférence, l'ouverture d'un nouveau champ d'activité fort vaste et il estime donc qu'un remaniement des directives sera inévitable dès que la dite Conférence Internationale du Commerce et de l'Emploi aura terminé ses travaux préparatoires. La première conclusion de ceci est que notre sous-commission devra surseoir à la poursuite de ses travaux jusqu'après la Conférence, qu'elle devra mettre en suspens jusqu'à ce moment la question des ententes industrielles, enfin que des directives nouvelles lui parviendront ultérieurement, c'est à dire après la Conférence Internationale du Commerce et de l'Emploi.

Quant à la question de la liaison plus directe avec la Commission des Contacts Industriels, le Conseil de Coopération Economique a estimé superflu de créer un rouage spécial à cet effet et a déclaré que les quatre délégués au Conseil de Coopération Economique sont responsables quant à la suite à donner aux résolutions prises par les sous-commissions.

Enfin M. POVEL informe la sous-commission du fait que la Commission des Contacts Industriels a décidé que la sous-commission aurait dorénavant le libre choix du lieu de ses réunions. L'organisation matérielle des travaux de notre sous-commission est donc entièrement confiée à nos délégués,

mais la Commission des Contacts Industriels a cependant exprimé le vœu de voir la présidence et le Secrétariat assurés par le même groupe pendant une période d'un an, en outre de voir la présidence et le secrétariat rendus responsables des travaux.

Cet exposé terminé, une discussion générale a lieu entre les délégués de la Sous-Commission des Matériaux de Construction, au sujet de ce qui précède. Les présidents des quatre délégations sont d'accords pour constater que les travaux déjà effectués dans le domaine des ententes industrielles ont permis de réunir une documentation sérieuse. Ces travaux ne sont donc pas perdus et ils serviront au contraire à préparer les réunions à venir. Certains délégués à la sous-commission manifestent cependant une déception profonde de voir suspendre des travaux qui constituent en réalité l'expression de l'opinion réelle des producteurs. En outre ces mêmes délégués craignent, puisque les travaux entre nos quatre pays n'ont pas encore pu aboutir, que les représentants de leurs pays respectifs à la Conférence de Londres n'aient eu ni connaissance du détail de nos efforts, ni eu la possibilité de se concerter afin de prendre une attitude commune vis à vis des délégués des autres nations unies. Enfin, les mêmes délégués s'inquiètent de l'appui qu'accorderont à la fois la Commission des Contacts et le Conseil de Coopération aux idées de notre sous-commission lors de la Conférence de Londres.

M. POVEL tient à coeur de rassurer les délégués de la Sous-Commission des Matériaux en leur expliquant:

- 1^e. que la Commission des Contacts Industriels et le Conseil de Coopération s'intéressent certainement à la question des ententes industrielles, puisque celle-ci fait partie des directives à l'usage des sous-commissions. Si une revision des directives s'impose c'est bien plus pour profiter des idées qui pourront se faire jour à la Conférence de Londres, permettant ainsi de compléter notre programme et non pas, comme on pourrait le supposer, d'écarter le sujet des ententes industrielles auxquelles s'intéressent nos quatre pays;
- 2^e. que les délégués qui iront à la Conférence de Londres ne seront pas nécessairement des représentants du Conseil de Coopération, mais que ceux qui seront désignés seront préalablement informés des travaux du Conseil de Coopération Economique;
- 3^e. enfin, que nos quatre pays ont décidé d'une attitude commune lors des travaux de la Conférence de Londres.

M. BIERNAUX confirme ce dernier point en relevant qu'à la Commission des Ententes nos quatre pays ont également étudié une attitude commune vis à vis de la thèse américaine.

M. le Président VERHOEVEN donne ensuite la parole à M. BIERNAUX qui désire entretenir la sous-commission de la question d'une réunion spéciale convoquée à Paris pour les 19, 20, 21 et 22 courant pas les soins du Conseil National du Patronat français, réunion dont le programme semble pour une large part coïncider avec celui des travaux poursuivis par

notre sous-commission des matériaux.
Lecture de ce programme est donnée par M. CRAPPEAUX et les délégués constatent qu'il y a en effet superposition des efforts et qu'il y aura donc dispersion de ceux-ci.
Une discussion générale a lieu à ce sujet et tout en respectant la liberté des contacts industriels et l'avantage de voir se multiplier ceux-ci, la sous-commission regrette cependant dans son ensemble qu'il n'y ait eu ici une meilleure coordination. Elle pense qu'il serait regrettable que les discussions qui auront lieu à Paris ne puissent au préalable bénéficier de l'expérience et de la documentation acquises par les sous-commissions, inversement aussi, que les sous-commissions restent dans l'ignorance des conclusions éventuelles de la réunion de Paris; les dangers d'une telle situation étant de voir se concrétiser, au sujet d'une même question, des conclusions de nature différentes.

En raison de ce qui précède la Sous-Commission des Matériaux émet le vœu suivant:

"La Sous-Commission des Matériaux de Construction, connaissant la prise de l'ordre du jour des réunions de Paris des 19, 20, 21 et 22 courant, prévues entre les Patronats de nos quatre pays et le Patronat britannique, constate que certaines questions qui figurent à cet ordre du jour ont déjà été étudiées par la Sous-Commission, exprime en conséquence le vœu:

- 1^e. de voir s'établir entre les délégués patronaux participant à de pareilles réunions et le Conseil Tripartite de Coopération Economique des contacts assurant une communauté d'objectif des quatre pays participant au dit Conseil;
- 2^e. souligne que dans l'intérêt commun de ces quatre pays des entretiens entr'eux seraient opportuns, préalablement aux réunions avec les délégués d'autres nations unies;
- 3^e. prie les délégués français et néerlandais de porter ce point de vue à la connaissance de leurs organismes patronaux respectifs, en temps utile".

La sous-commission approuve le texte ci-dessus que M. le Président VERHOEVEN charge le secrétariat d'acter dans le compte-rendu.

La Sous-Commission entend alors un exposé très intéressant de Mr. VAN ZWET, au sujet du Centre du Bâtiment et de Travaux Publics que les Pays-Bas envisagent de créer à Rotterdam. M. MAYER expose les efforts similaires qui sont poursuivis en France et exprime le désir de voir les deux organismes collaborer étroitement dans le domaine de la reconstruction.

M. VERHOEVEN lève la séance en remerciant les délégations étrangères d'avoir travaillé consciencieusement à la clôture des travaux préparatoires relatifs à la question des ententes industrielles et rappelle qu'en raison des explications fournies par M. POVEL, la prochaine réunion de notre sous-commission ne pourra se tenir qu'après la Conférence de Londres et l'obtention de directives nouvelles de la Commission des Contacts Industriels.

Pour la Délégation française.

sé.: PEAUCELLE

pour la Délégation belge:

sé.: BIERNAUX

pour la Délégation luxembour-
geoise:

sé.: HAYOT

pour la Délégation néerlandaise:

sé.: VERHOEVEN.